

Metz, le 28 janvier 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par :
gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

**Madame la Maire
Mairie de Manom
68 Grand Rue
57100 MANOM**

Tel : 03 87 34 83 50

OBJET : Dossier de déclaration concernant le nettoyage d'un affluent du ruisseau de la Grange sur la commune de Manom – N°57-2022-00045

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\MANOM\2021-2022_Ouvrage_SNCF\2022-01_DLE

P.J. : 3

Madame la Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 25 janvier 2022, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant le projet de nettoyage d'un affluent du ruisseau de la Grange sur la commune de Manom.

Ce dossier a été déposé par : SNCF INFRAPOLE LORRAINE

Après examen, je vous informe que le dossier transmis **est recevable**.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration** en date du 28 janvier 2022 et du **courrier envoyé au pétitionnaire valant avis de recevabilité** en date du 28 janvier 2022 ;

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'un **mois minimum**. Le dossier de déclaration doit être consultable en mairie.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER